

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BENAMENIL

Séance du 1^{er} février 2021.

L'an deux mil vingt-et-un et le premier février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Polyvalente de la commune de Bénaménil, sous la présidence de : Monsieur MINUTIELLO Bruno, Maire

Présents : M. CHAFFIN David, M. CHARIS Joël, M. DANCOISNE Julien, M. DOUCET Gilbert, Mme GUERIN ANDRE Laurence, Mme HUIN Claire, M. LE NAOUR Cyrille, M. LINCK Martial, Mme MAGNIER Isabelle, M. MARTIN Nicolas, M. MINUTIELLO Bruno, M. PERRON Jean-Pierre, Mme SCHLACHTER Cécile, M. SOUDANT Mikaël

Procurations : /

Absents (non excusés) : /

Absent (excusée) : Mme GALLAIS Lindsay

A été nommée secrétaire : M. DANCOISNE Julien

Date de la convocation : 26/01/2021

Date d'affichage : 02/02/2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 14

Objet de la délibération

Administration générale – Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Julien DNCOISNE pour remplir cette fonction.

Objet de la délibération

Administration générale – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est adopté, à l'unanimité.

Objet de la délibération

Travaux – Réfection de la toiture de l'Eglise de Bénaménil : Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'il est nécessaire de remettre en état la toiture de l'Eglise de Bénaménil avec le remplacement total de la couverture et d'une partie de la charpente.

Pour cela, cinq entreprises de couvertures ont établi un devis pour ces travaux :

- L'entreprise BRUNELLI (LAY St CHRISTPHE – 54) pour un coût de 67 667,00 € HT
- L'entreprise COUVRETANCHE (SEICHAMPS – 54) pour un coût de de 82 602,08 € HT
- L'entreprise HACHAIR (BERTRICHAMPS – 54) pour un coût de 85 257,80 € HT
- L'entreprise MADDALON (VANDIERES – 54) pour un coût de 88 875,03 € HT
- La Sarl THOMAS (VAUCOULEURS – 55) pour un coût de 70 468,78 € HT

Ainsi après l'avis de la Commission communale « Travaux », le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la Sarl THOMAS de Vaucouleurs pour les travaux de réfection de toiture de Bénaménil pour un montant de 70 468,78 € HT avec le remplacement total de la couverture et plusieurs parties de la charpente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux de réfection de toitures.

Objet de la délibération

Subvention - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 et auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires pour la réfection intérieure de la Salle polyvalente de Bénaménil.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Réfection intérieure de la Salle polyvalente de Bénaménil.

La salle polyvalente de Bénaménil re présente la plus grande salle de réunion que la commune possède. Elle accueille toutes les manifestations (vœux du Maire, Fête patronale, Repas des « aînés » et toutes les associations). Elle est mise aussi en location pour les habitants de Bénaménil et aussi pour les extérieurs du village.

Durant les trente dernières années, peu de travaux de rénovations ont été effectués : le carrelage a remplacé le plancher dans les années 80 et la peinture des murs a été rafraichie dans les années 90.

Ces travaux consistent au remplacement total des dalles du plafonds par des nouvelles dalles isolantes et acoustiques, le remplacement de la totalité des carrelages au sol, à la remise aux normes du circuit électrique de l'éclairage, la remise en peinture des murs et des portes, ainsi d'une réfection de la main-courante sur la rampe d'accès handicapés à la salle.

Le coût prévisionnel des travaux de mise en place s'élève à 44 838,50 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce projet est éligible à la DETR 2021 auprès de l'Etat et auprès du conseil départemental au titre du Contrat Territoires Solidarités 2016-2021.

Une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 sera effectuée pour la mise aux normes accessibilité et handicaps de de la rampe d'accès et du bar de la Salle polyvalente à hauteur de 40 % de ces deux postes de dépenses.

Le Conseil municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De solliciter une aide financière auprès de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 dans le cadre de la réhabilitation de salle socio-culturelle au taux maximal de 30 %
- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 30 % au titre du contrat territoires Solidaires 2016-2021 dans le cadre de la solidarité, le lien social et la citoyenneté
- Décide que le reste du montant des travaux soient à la charge de commune,
- Adopte le projet de réfection intérieure de la Salle polyvalente de Bénaménil pour un coût total de 44 838,50 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Objet de la délibération

Subvention - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021 pour la mise aux normes accessibilités et handicaps de la rampe d'accès et du bar de la Salle polyvalente de Bénaménil.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : la mise aux normes accessibilités et handicaps de la rampe d'accès et du bar de la Salle polyvalente de Bénaménil.

Le coût prévisionnel des travaux de mise aux normes s'élève à 1 620,50 € pour la rampe d'accès et 1 500,00 € HT, soit de 3 120,50 €

Tous ces deux travaux rentrent dans le projet de réfection de l'intérieure des murs, sols et plafonds de la Salle polyvalente, de plus, une demande de subvention au titre de la DETR 2021 a été sollicitée pour la totalité de ce chantier.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021.

Le Conseil municipal de Bénaménil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le projet de mise aux normes accessibilités et handicaps de la rampe d'accès et du bar de la Salle polyvalente de Bénaménil pour un montant de 3 120,50 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Hors Taxes	Recettes	Hors Taxes	Taux
Travaux	3 120,50 €	Etat - DSIL	1 248,20 €	40%
		DETR 2021	624,10 €	20%
		CTS 2016- 2021	624,10 €	20%
		Autofinan- cement	624,10 €	20%
TOTAL	3 120,50 €		3 120,50 €	100%

- Sollicite une subvention de 1 248,20 € au titre de la DSIL 2021, soit 40 % du montant du projet,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Objet de la délibération


Administration Générale – Assainissement - Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du Service public d'assainissement de la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat.

Le Conseil Municipal de Bénaménil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du Service public d'assainissement de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Fin de la séance : 21 h 15

Le Maire soussigné certifie que ces délibérations ont été publiées ou notifiées selon les règlements en vigueur.

Le Maire,
Bruno MINUTIELLO.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Minutiello', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.